

# ACCORD AIDES AUX AIDANTS SALARIÉS

## LA CFDT A SIGNÉ !

C'est une première au Régime Général, les salariés aidants vont bénéficier d'un accord protecteur et facilitateur leur permettant de mobiliser du temps pour apporter leur soutien à un proche !

**Par la négociation, la CFDT a réussi à faire évoluer le contenu de l'accord.**



### Les principales revendications obtenues :



**L'enveloppe dédiée** est augmentée passant de 2.3 à 4.1 millions d'euros



**Mise en place d'une plateforme spécifique d'information, de conseil personnalisé et d'orientation** pour tous les aidants salariés de l'institution



**Définition élargie des aidants salariés** pour permettre le bénéfice d'un panier de prestations



**Mise en place d'un plafond d'aide sous forme d'un panier de prestations de services** a minima de 750 euros pour les bénéficiaires de congés aidants et a minima de 400 euros pour les autres



**Maintien de la rémunération dans le cadre des congés légaux ciblés sur les salariés proches aidants** (congé de solidarité familiale, congé de présence parentale et congé de proche aidant) et bénéficie d'un panier de prestations

*Salariés s'occupant de leur conjoint, concubin ou partenaire de PACS, ou d'une personne présentant un lien de parenté au premier degré et percevant l'une des prestations légales liées au handicap ou à la perte d'autonomie dans les conditions suivantes :*

- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au titre d'un classement GIR 1 à 4
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les catégories 2 à 6
- La prestation de compensation du handicap (PCH).

**Cet accord a été signé par la CFDT et l'ensemble des Organisations Syndicales.** Il restera à choisir le ou les prestataires en charge de la plateforme et du panier de prestations.



**Il s'appliquera à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans.**



La CFDT par sa ténacité et ses revendications a réussi à garnir et enrichir le « petit » panier de l'employeur !  
Le 13 juillet, la CFDT a signé sans hésitation cet accord protecteur et ambitieux !



Flashez  
Pour nous  
rejoindre